

N° 5171<sup>3</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

**PROJET DE LOI**

portant règlement du compte général de l'exercice 2002

\* \* \*

**AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL**

(14.1.2005)

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat dispose que le dépôt du projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat pour un exercice donné doit se faire au plus tard le 31 mai de l'exercice subséquent. Afin de respecter cette exigence légale, le compte général pour 2002 a été dressé dans le délai et déposé à la Chambre des Députés en exécution d'un arrêté grand-ducal du 13 juin 2003.

Par la suite est intervenue la loi du 6 décembre 2004 qui a affecté à différents fonds spéciaux de l'Etat un montant de 59 millions d'euros provenant de l'excédent de recettes de l'exercice budgétaire 2002. Il est dès lors indispensable d'amender le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2002, uniquement pour tenir compte de cette affectation.

Le Gouvernement propose dès lors de remplacer le texte du projet de loi déposé le 13 juin 2003 par la version ci-après. Le tableau détaillé par articles budgétaires qui fait partie intégrante du projet de loi reflétera exactement les mêmes modifications.

\*

**TEXTE DU PROJET DE LOI AMENDE**

**Art. 1er.**— Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2002 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

**A.— Recettes et dépenses courantes et en capital**

I.	Recettes effectives	<b>6.200.420.986,64 euros</b>
II.	Dépenses effectives	<b>6.200.177.157,72 euros</b>
III.	Excédent de recettes	<b>243.828,92 euros</b>

L'excédent de recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital“ dont le solde positif s'établit alors à **505.860.145,78 euros**.

**B.— Recettes et dépenses pour ordre**

I.	Recettes pour ordre	<b>3.089.667.111,95 euros</b>
II.	Dépenses pour ordre	<b>3.064.437.888,12 euros</b>
III.	Excédent de recettes pour ordre	<b>25.229.223,83 euros</b>

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses pour ordre“ dont le solde positif s'établit alors à **10.957.723,45** euros.

**Art. 2.**– Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2002 comme suit:

**I.– Fonds des communes**

Fonds communal de péréquation conjoncturelle	41.727.670,80 euros
Fonds de dépenses communales	– 72.490.419,92 euros

**II. – Fonds d'autres tiers**

Consignations judiciaires	18.486.958,95 euros
Consignations faites par des étrangers	0,00 euros
Fonds des successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	0,00 euros

**Art. 3.**– L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2002 comme suit:

**I.– Fonds spéciaux de l'Etat**

Fonds d'investissements publics administratifs	377.684.346,64 euros
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	138.508,64 euros
Fonds de la coopération au développement	35.404.600,13 euros
Fonds communal de dotation financière	0,00 euros
Fonds de la chasse	0,74 euros
Fonds de crise	21.715.472,77 euros
Fonds social culturel	60.832,45 euros
Fonds cynégétique	455.871,89 euros
Fonds de la dette publique	329.662.102,78 euros
Fonds des eaux frontalières	1.415.716,68 euros
Fonds pour l'emploi	109.253.003,38 euros
Fonds pour la loi de garantie	189.431.619,46 euros
Fonds pour la gestion de l'eau	94.106.837,87 euros
Fonds pour les monuments historiques	15.012.221,36 euros
Fonds d'équipement militaire	1.056.059,39 euros
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	29.043.235,17 euros
Fonds de la pêche	446.842,92 euros
Fonds pour la protection de l'environnement	79.445.994,88 euros
Fonds de pension	15.398.306,58 euros
Fonds du rail	142.687.354,32 euros

Fonds pour la réforme communale	61.973,38 euros
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	111.694.389,42 euros
Fonds des routes	161.304.821,72 euros
Fonds d'investissements publics scolaires	276.861.244,62 euros
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	161.237.455,77 euros
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	334.106.964,48 euros
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	62.443.345,29 euros
Fonds d'équipement sportif national	24.394.190,41 euros
<i>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat</i>	2.574.523.313,14 euros

**II.– Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire**

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	64.495.299,93 euros
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	531.296.925,46 euros

